



BOUIN-PLUMOISON

Edition n° 30 février 2024



**B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L**



*Tableau réalisé par M Guy Blondel,
Boumoisien, offert à la Commune.*

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi : de 9h00 à 12h00



03 21 86 44 80 - Courriel : mairie@commune-bouin-plumoisson.fr

Permanence du Maire et Adjointes *sur rendez vous*

**Toutes les infos sur ► www.bouin-plumoisson.fr
<https://www.facebook.com/communeBouinPlumoisson/>**

<https://www.panneaupocket.com>

Webmasters du site : Pierre Liefhooghe, Maire et Céline Bedhom, Adjointe à la communication.

Depuis le dernier bulletin...

Cérémonie du 11 Novembre 2023



Cérémonie organisée par l'Association des Anciens Combattants, commémoration de la Victoire, de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France.

Robert Therry, président des Anciens Combattants accompagné de M. le Maire et des enfants de la commune ont déposé des gerbes au pied de nos deux monuments en présence des élus et de la population nombreuse.

Dans la salle des fêtes, les CM2 de Mme Proix avaient préparé des affiches retraçant les événements clés de la 1^{ère} Guerre Mondiale.

Nous tenons à souligner, l'implication de nos élèves et de leur enseignante pour faire perdurer le devoir de mémoire.

Pour la 1^{ère} fois, une levée du drapeau a pu avoir lieu au monument rénové en juin dernier. Un mât a été installé et le drapeau offert par l'association des Anciens Combattants a été accroché.



Après l'hommage rendu aux 2 Monuments aux Morts de la Commune, la population a été conviée au vin d'honneur. Le message rédigé par l'Union des Anciens Combattants a été lu.

Monsieur Robert Therry a tenu à profiter de ce moment solennel pour remettre la médaille de l'Assemblée Nationale, il est tellement rare qu'un petit village comme le nôtre ait pu compter un Député parmi ses habitants.

Mme Blondel, habitante de la commune a quant à elle, offert un tableau peint par son mari Guy, représentant l'église de Plumoison avant les travaux de sécurisation de son clocher.

Monsieur le Maire a reçu avec beaucoup de gratitude ces 2 présents qui ont pris place au coeur de notre mairie.



Le Banquet des Aînés et des Anciens Combattants :



Financé par le Comité des fêtes le banquet des Aînés et Anciens Combattants a connu un vif succès. Le repas a été offert aux plus de 65 ans.

Après un apéritif offert par l'association des Anciens Combattants, tous ont apprécié le repas préparé par l'équipe « Aux Bons P'tits Plats ».

Au menu : le traditionnel velouté d'asperges et tapioca, du saumon en sauce, du bouillon de langue, un trou normand glace melon, une assiette de fromages et pour terminer un café gourmand et digestif.

Un moment de plaisir partagé autour d'une table décorée autour du thème « bonbons ».

Le service a été assuré par les membres du Comité des fêtes et du Conseil Municipal. Merci à Cathy et à tous les convives qui ont également aidé au service.



Merci à tous pour ces sourires partagés !



Au cours du repas, la Doyenne et le Doyen ont été mis à l'honneur, Mme Boulard et M Deneuille ont reçu une boîte de chocolats du Comité des Fêtes et de la Municipalité.

Colis des Aînés

Juste avant Noël, les Boumoisiennes et Boumoisiens de plus de 65 ans ont reçu un panier gourmand offert par la Municipalité. Ils ont été distribués par les membres du Conseil Municipal. Ce sont près de 130 colis qui ont été accueillis avec beaucoup de joie par les Aînés de la Commune.



Téléthon 2023



Le téléthon a remporté un vif succès.

Porté par Robert Therry et l'association Humanité Madagascar, les animations ont été nombreuses dans les 7 Vallées.

Dès le vendredi, un relais Pompiers et Gendarmes a traversé notre région rendant visite aux élèves dans les écoles pour récolter les dons. Un concours de dessin a été organisé et un trophée « casque de pompiers » offert.

Il sera remis en jeu l'an prochain.

APE DES « 4 MOMES »

En septembre dernier, l'assemblée générale de l'APE des mômes a vu son président Olivier Fourcroy réélu. Le bureau a été établi avec :

Marie Henguelle vice-présidente

Magalie Monvoisin secrétaire, Flore Lootens secrétaire adjointe

Fabien Tartare trésorier et Nicolas Vin trésorier adjoint.



Les animations menées depuis la rentrée ont été nombreuses .

Un thé dansant animé par Laurent Hénault a eu lieu le 26 novembre à la salle des fêtes de Marconnelle puis le 10 décembre une brocante aux jouets dans la salle des fêtes de Bouin-Plumoisson. Le 10 février c'est le loto qui a connu un vif succès. Félicitations à ces bénévoles qui oeuvrent pour les enfants de notre RPI. Leurs actions permettent de financer des animations telles que le magnifique spectacle de Noël offert en décembre dernier.

Noël des enfants de la Commune

Le 23 décembre, le Père Noël a été accueilli par le clown magicien à la salle des fêtes.

Une quarantaine d'enfants de la Commune ont pu assister à un beau spectacle de magie !

Le clown n'a pas hésité à rendre certains d'entre eux acteurs du spectacle devant le regard émerveillé de leurs parents. C'était sans compter sur l'esprit espiègle et rigolo d'un des plus jeunes d'entre eux !

Nul doute que le clown se souviendra de son passage dans notre Commune !

Tous ont pu profiter de la présence du Père Noël pour une petite photo dans le traineau décoré. Le Père Noël a volontiers accepté ce moment avant de repartir pour démarrer sa tournée à quelques heures de sa distribution de cadeaux.

Le spectacle « Fantasio le clown magicien » était proposé par la troupe « lassaledespectacle » qui avait déjà enchanté petits et grands en 2022.



Un sachet de friandises, brioches et clémentines a été distribué à tous les enfants présents.

Avant de clôturer ce moment, petits et grands ont partagé un goûter, brioche et chocolat chaud. Tous se sont régalés !

La Municipalité souhaite compter encore plus nombreux les enfants l'an prochain pour ce moment de joie et de fête.

Cérémonie des Vœux de la Commune



C'est avec beaucoup de joie que Mme Denquin Séverine, première adjointe a présenté au nom du Conseil Municipal, des vœux de bonne santé, d'épanouissement personnel et professionnel, de joie à tous les Boumoisiennes et Boumoisiens.

Une pensée particulière a été adressée aux familles de 3 anciens élus qui nous ont quitté en 2023 : Georges Pichonnier, Etienne Fauquet et Edmond Krzysostanek.

Un bilan des travaux effectués sur notre commune en 2023 a été dressé :

-gîte de groupe :

Les employés communaux ont repeint les chambres. Du mobilier reçu en don a été installé dans la salle de repos pour plus de confort. Des projecteurs extérieurs à LED ont été achetés pour remplacer les halogènes.

Le camping :

Le déploiement du Wi-fi se poursuit avec l'installation de bornes. Des caméras ont également été installées pour la sécurité des campeurs. La barrière automatique et un chauffe-eau ont été remplacés. La commune a fait l'achat d'un logiciel camping pour la facturation et le suivi comptable de celui-ci. Notre camping a obtenu la classification « 1 étoile » par Atout France au cours de l'année.

L'emploi d'un contrat saisonnier a été nécessaire pour effectuer l'entretien courant, les tontes de pelouse et des haies cet été. Steven a rejoint l'équipe pour une période de 6 mois. Comme évoqué à la cérémonie des vœux de 2023, les travaux de la 1^{ère} tranche d'assainissement et de mise aux normes de la totalité du camping ont débuté en octobre. Ils ont pris un peu de retard suite aux intempéries de la fin d'année mais notre camping devrait être opérationnel pour une ouverture en mars. Le montant des travaux est de 98000HT pour la 1^{ère} tranche.

Hangar communal :

La construction du nouvel hangar communal d'une superficie de 178 m² a été réalisée par l'entreprise « Roussel bâtiment », le coût de cette construction est de 48000 HT, subventionnée par le FARDA 8000€ et la DETR 11900€. Les employés communaux ont désormais un nouveau lieu de stockage pour le matériel, tracteurs, remorques etc... La commune a fait l'acquisition en fin d'année d'une balayeuse autoportée d'occasion au prix de 10500€ HT pour nous permettre de nettoyer les routes et caniveaux plus régulièrement. Les employés communaux ont entretenu et réparé au fil de l'année les bouches d'égout et ont refait les peintures des signalisations routières (zones 30, passages piétons...). M Tanguy Godet a effectué une formation en maçonnerie en partenariat avec le CNFPT en octobre.

Les chemins communaux :

Le chemin de Wingles a été limité à 6 T pour éviter sa détérioration et les nids de poule ont été comblés.

L'entreprise Baude-Billet est intervenue fin août sur le chemin du Croc et le chemin des Poissonniers côté stade. Des travaux de réfection ont été réalisés avec la pose d'un bi-couche, montant des travaux 19500€ HT, subvention du département accordée 7815€.

Pour limiter le ruissellement des eaux lors des fortes intempéries, des haies ont été plantées dans des parcelles ciblées avec le Symcéa et les agriculteurs. Mme Denquin adresse toutes ses pensées aux personnes sinistrées en novembre et en début d'année, elle félicite également tous les bénévoles qui ont dans un élan de solidarité apporté leur aide.



Monument aux Morts :

Pour la sécurité de la population lors de nos cérémonies commémoratives, le monument aux morts rue de Guisy a été déplacé. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Baude- Billet et en accord avec l'association des Anciens Combattants des plaques de marbre ont été apposées sur le socle. Un mat a été installé par les employés communaux pour le drapeau que l'association des Anciens Combattants nous a offert, montant des travaux 11520 € subventionné par le FARDA 1597€ et la région 2011 €. Un muret et des barrières ont été installés sur le côté de l'église pour fermer l'accès au cimetière en façade.

Ecole :

Suite à la fermeture d'une classe sur notre RPI, le mobilier en place dans la classe route nationale a été installé à l'école rue du mont de kersuin. Le mobilier adapté à la classe de CP /CE a été rétrocédé aux communes partenaires du RPI.

Logements :

Le remplacement des menuiseries étaient devenues nécessaires pour le logement situé Rue de Guisy. L'entreprise « Menuiseries du Canton » a procédé à la pose de la totalité des fenêtres et de la porte d'entrée pendant l'été, montant des travaux 5860€. Le logement situé route nationale n'a pas été oublié non plus, les peintures du pignon et de la façade arrière ont été achevées. Il nous a fallu également remplacer des tôles qui fuyaient sur la véranda.

Salle des fêtes :

Les employés communaux ont repeint la salle de réunion et le mur du fond de la salle des fêtes. Pour la sécuriser, nous avons posé une caméra de vidéo- surveillance sur le parking arrière côté cuisine. Notre salle des fêtes est également depuis septembre équipée de wifi. En novembre, le four est de nouveau tombé en panne et nous l'avons remplacé par un four plus performant. Le prix d'achat HT 10000€.

Une année 2023 bien remplie mais encore à faire ...Mme Denquin a terminé son discours en mettant à l'honneur et en remerciant les acteurs principaux des projets impulsés par la Municipalité, ceux qui réalisent les tâches les plus lourdes et contraignantes, nos employés communaux : Sylvie, Cathy, Tanguy, Gaylord sans oublier notre jeune retraité Alain !



Après les échanges de vœux, le Maire, Pierre Liefhooghe informe, au nom du conseil municipal, la population des projets 2024.

Avant de projeter les différents chantiers à venir, Monsieur le Maire a fait un point sur les 2 périodes de crise qu'a connu notre Commune avec les inondations de novembre 2023 et janvier 2024.

L'occasion de remercier et de rendre hommage aux pompiers qui sont intervenus et au personnel de l'EHPAD d'Hesdin qui a accueilli nos habitants avec beaucoup de bienveillance.

Ce moment d'hommage a été prolongé par les applaudissements des Boumoisiennes et Boumoisiens présents pour la cérémonie des vœux.





Projets 2024 :

-l'assainissement du camping : la 1^{ère} tranche est réalisée, la 2^{ème} a démarré le 10 janvier puis suivra la réalisation des allées. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Baude -Billet.

La région, au titre du « rayonnement touristique » subventionne la montée en gamme de notre camping qui contribuera ainsi à l'attractivité touristique dans l'Hesdinois. Merci à Daniel Fasquelle pour avoir présenté et soutenu notre dossier à la région ce qui a permis l'obtention d'une subvention de 30%.

Nos revenus immobiliers, Camping et location sont importants pour notre budget, il faut les préserver si nous souhaitons toujours investir dans des travaux et achats de matériel. Monsieur le Maire remercie Jean-Marc Despins et Dominique Coint pour leur implication au camping.

-Construction du hangar atelier communal : prévu pour le stockage, il est terminé, il reste à réaliser les finitions par nos services techniques, (dalles béton au printemps) éclairage et récupération des eaux pluviales (en réflexion pose de cuve).

Comme annoncé l'an dernier nous allons pouvoir mener maintenant les études afin d'équiper ce bâtiment de panneaux photovoltaïque dans un soucis de transition énergétique, (une pré- étude avait été réalisée), Nous lancerons l'étude cette année. Nous devons déposer toutes les demandes de subvention envisageables.

-la salle multisport: elle est utilisée par les élèves de l'école. Il est nécessaire de revoir son aménagement pour le passage et la sécurité mais aussi d'envisager la réfection de la toiture.

En effet 17 tôles sont fendues (amiante)un devis a été demandé à l'établissement Roussel de Verchocq il faut prévoir environs 50 000euros avec la toiture de l'atelier pour éviter les surcoûts ► après concertation nous lancerons les demandes de subventions (DETR, Département, Région).

-l'église : le porche et la porte latérale sont commandés, ainsi que la réfection du fronton . Les subventions Département et Région accordées.

-ancienne école route nationale : Après avoir reçu les services d'ingénierie 62, une étude avec l'appui du CAUE est menée afin d'envisager son devenir (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cette étude est gratuite.

-isolation de l'école Rue du Mont de Kersuin : nous lancerons une étude avec la FDE et nous verrons suivant les travaux à réaliser.

-édifice de l'ancienne église : il sera également sujet de réflexion autour d'un projet d'espace culturel

Ces projets ne verront le jour qu'avec l'obtention du maximum des subventions envisagées.

Il nous faudra poursuivre l'entretien de nos chemins communaux.

Divers achats et réparations de matériel seront à prévoir.

-TRAVAUX INONDATIONS : ce point est détaillé sur une page spéciale.

-situation financière :

Nous continuerons à gérer la commune dans le souci de maintenir un équilibre financier stable et pérenne. Nous souhaitons conserver les taux d'impositions communaux des années précédentes.

-vie communale :

Après le départ de M^r Leborgne Alain qui a fait valoir ses droits à la retraite, nous avons recruté un nouvel agent technique Mr Gaylord Marchais.

- vie économique :

Depuis de nombreuses années dans nos locaux communaux nous hébergeons des commerçants et artisans afin d'animer notre village rural.

Fin Décembre 2023, nous avons vu l'arrivée d'un nouveau restaurant « le Ch'ti resto ». Hugo Monclaire a installé son restaurant dans l'ancienne maison de l'artisanat. Un contrat de location avec promesse de vente a été signé. Nous avons aussi accueilli Mme Sophie Fauquet qui a repris le salon de coiffure « Inaïa » avec sa nouvelle enseigne « **les ciseaux de Sophie** ».

Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite.



-fêtes communales : Monsieur le Maire souhaite que toutes les fêtes soient reconduites avec l'amélioration si cela est possible. Le repas républicain du 14 juillet qui a connu un grand succès animé par Yves Merlin, les enfants n'ont pas été oubliés avec une structure gonflable. Le repas des Aînés et Anciens Combattants lui aussi est un moment important de notre vie communale tout comme le Noël des enfants. Monsieur le Maire remercie Mme Denquin en charge des fêtes et cérémonies.

Le dernier dimanche de Juillet, la Ducasse « Fête des Oujons », organisée par le Comité des Fêtes a connu à nouveau un grand succès. Monsieur le Maire remercie le Président et tous les membres du comité des fêtes qui organisent cette manifestation.

Le comité des fêtes participe financièrement aux repas des aînés sans oublier la distribution des œufs de pâques et le voyage offert à nos enfants. Il subventionne toutes les associations qui aident à la réalisation de notre fête communale.

Lors de ces vœux, l'occasion est donnée de remercier le monde Associatif et toutes les personnes qui travaillent pour l'intérêt général de notre commune avec discrétion.....

En 2024 nous continuerons d'améliorer le fleurissement pour embellir notre village. Chaque habitant contribue également à l'embellissement de la commune et nous espérons vous compter plus nombreux encore pour notre concours des maisons fleuries. Merci à Mme Bedhom et à toutes les personnes qui viennent se joindre aux employés communaux pour la plantation des fleurs.

Monsieur le Maire adresse sa gratitude à tous les services publics, gendarmerie, sapeurs-pompiers, syndicat des eaux d'Hesdin et les Enseignants de notre RPI pour leur travail. Il conclue son discours en remerciant toute son équipe municipale, les agents des services techniques : Alain, à qui nous souhaitons une bonne retraite, Tanguy, Gaylord et Cathy pour leur disponibilité, à Sylvie notre secrétaire de Mairie qui accueille chaque jour nos administrés avec le sourire. Belle et heureuse année 2024 !

ZOOM SUR

« LES CISEAUX DE SOPHIE »



Comme une évidence...

Sophie Fauquet a repris le salon « Inaïa » fin décembre 2023. Pour quelqu'un qui enfant a passé ses vacances auprès de ses grands-parents : Etienne et Marie -Thérèse Fauquet , cette évolution professionnelle à Bouin-Plumoisson n'est pas un hasard. Elle est heureuse aujourd'hui de s'épanouir dans le village de ses grands-parents.

Etre « la petite fille d'Etienne » est une fierté pour elle, s'installer dans le village où son grand-père a tant œuvré apparaît comme une évidence.

Originnaire d'Aubin St Vaast, demeurant à Huby-St-Leu , Sophie réalise un rêve en ouvrant son salon « les ciseaux de Sophie » dans notre commune.

Agée de 36 ans, maman de Noa et Nolan, Sophie est titulaire d'un CAP de coiffure passé en 2005 à Arras et d'un BP obtenu à Boulogne Sur Mer en 2007.

De 2007 à 2010, Sophie tenait un salon à Buire-le -Sec. Elle a ensuite travaillé jusqu'en 2022 à Berck-Sur-Mer.

Depuis un an, elle cherchait un local pour s'installer. Lorsqu'elle a entendu en août dernier, que Ludivine Dez qui avait ouvert son salon Inaïa il y a 10 ans à Bouin, cherchait à céder son commerce, elle a saisi l'opportunité.

S'installer à Bouin-Plumoisson c'est pour Sophie « **proposer un cadre familial simple et être proche des gens** », c'est aussi « **un challenge de revenir dans un village** ».

Sophie vous accueille dans son salon « les ciseaux de Sophie » du mardi au jeudi de 9h à 12h et 14h à 18h, le vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 16h.

Nous lui souhaitons une belle réussite, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.



Inondations

La météo n'a pas épargné le Pas-de-Calais ces derniers mois... Certaines zones de notre arrondissement ont été durement touchées à plusieurs reprises. Comme l'a évoqué Monsieur le Maire dans son discours lors de la cérémonie des vœux, les 2 épisodes de novembre et janvier ont plongé les habitants des bords de Canche dans l'angoisse.

En **Novembre** : nous avons connu des ruissellements de boue rue des poissonniers, sur le parking de l'école et sur la route nationale à l'entrée du village en venant d'Aubin st Vaast, des inondations dans le marais rue du St Sacrement avec l'évacuation de 2 habitants pendant 3 jours à l'EPHAD de Hesdin. Le bassin de rétention que nous avons curé avec le concours du service GEMAPI a protégé les maisons et ses occupants rue de Guisy. La commune a été solidaire pour le territoire en mettant le gîte de groupe à la disposition durant 15 jours à 2 équipes de 20 personnes de la réserve communale de la sécurité civile de l'Essonne .



Janvier : 2^{ème} vague cette fois ci plus importante. Les écoulements du village sont arrivés vers la rue de Guisy brutalement puis la Canche a débordé. Deux maisons ont été inondées, la route barrée des 2 côtés pendant 2 jours. Les habitants des peupliers ne pouvaient plus sortir du lotissement sans le concours du tracteur communal.

La Rue du St Sacrement a connu une nouvelle montée des eaux due aux débordements des étangs, de la Canche mais également le manque de curage de certains fossés. 70 à 80 cm d'eau par endroit, un habitant a été évacué en barque par le centre de secours d'Hesdin.

La Municipalité continuera à lutter contre les inondations avec le concours du service GEMAPI de la CC7V, (entretien de nos fossés, bassin de rétention, plantations et implantation de talus). Au regard des derniers événements climatiques des travaux sont **indispensables** et **urgent** sur la zone de la rue de Guisy. ▶ Agrandissement du bassin de rétention derrière l'Entrepôt du Lot ▶ Berges de la canche à renforcer sur 2 endroits pour éviter les débordements .

Parking de l'école :le revêtement s'est dégradé suite aux nombreux ruissellements.

Rue du st sacrement :la chaussée s'est déformée par les inondations de ces derniers mois environ 110 000€ seront nécessaire pour la réfection.

La sécurisation par endroit des berges de la canche s'avère essentielle tout comme des aménagements de talus dans la commune. Nous ne lâcherons rien dans cette lutte pour protéger nos habitants.



INFOS PRATIQUES

COLLECTE DES DECHETS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES :

La collecte des déchets a évolué depuis le 1^{er} janvier 2024 comme vous avez pu le voir dans le flyer de communication distribué dans les boîtes aux lettres.

La collecte des **poubelles noires** a lieu moins souvent : **le mercredi tous les 15 jours en moyenne** tout comme celle de la **poubelle jaune** le **mardi tous les 15 jours**. La poubelle jaune qui accueille depuis janvier 2023 davantage de déchets.

BAC JAUNE
DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2023, DE NOUVELLES CONSIGNES

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

En vrac
Bien séparés
Bien vidés
Non lavés

Tous les papiers
Briques et petits cartons d'emballage
Bouteilles et flacons en plastique
Emballages en métal
Les sacs, sachets et films
Les petits emballages en métal
NOUVEAU
Tous les emballages en plastique se trient
Les pots et barquettes
Les tubes

Le gros carton brun est à déposer en déchetterie
Le verre est à déposer dans le conteneur dédié

www.7vallees.fr

La collecte de déchets verre évolue elle aussi, à partir du 1^{er} juillet 2024, la collecte des poubelles vertes cessera, des colonnes seront à la disposition dans la commune. Actuellement, une colonne est disponible « Allée des Tilleuls » (derrière nos gîtes artisanaux) une autre colonne sera en place prochainement dans la commune.

La collectivité doit également depuis le 1^{er} janvier organiser la collecte des biodéchets. On entend par biodéchets, **les déchets alimentaires et de cuisine produits par les ménages**, les restaurants et les magasins de vente au détail. Pour accompagner cette démarche de tri, vous pouvez demander votre composteur au 03.21.90.42.68 ou sur le site www.7vallees.fr. Des points d'apport volontaire seront apposés à titre expérimental.

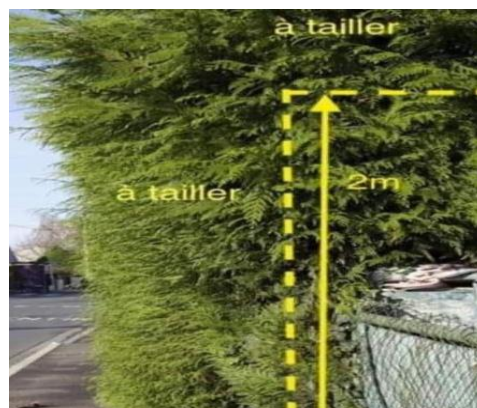
Que reste-il dans la poubelle noire ?

- la litière pour chats
- les objets en plastiques telles que les brosses à dents
- les mouchoirs ou l'essuie-tout
- les lingettes et les couches-culottes
- les verres de table brisés (verre différent des bouteilles et bocaux) la vaisselle cassée
- les masques sanitaires et les mégots de cigarettes.

TAILLE DES HAIES ET ARBRES :

Pour rappel, l'élégage du branchage des arbres et haies peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Ainsi, il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

La question des plantations privatives est régie par les articles 671 et 672 du Code civil. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus.



À défaut de règlements et usages, les distances à respecter sont les suivantes :

- si la hauteur de la plantation dépasse deux mètres, elle doit être plantée à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages,
- si elle est inférieure à deux mètres, elle doit être distante d'un demi-mètre (0,5 mètre).

Toute plantation débordant sur le domaine public doit faire l'objet d'un élégage régulier de la part du particulier. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

En vertu de ces articles de loi, nous rappelons à chaque habitant d'être vigilant lorsqu'une haie ou un arbre déborde sur la voie publique. En cas de constat d'un risque constaté pour la population, Monsieur le Maire rédigera un courrier rappelant l'obligation d'élégage au propriétaire riverain. En cas de manquement et si les employés communaux (ou une entreprise) doivent intervenir, une facturation pourra être adressée au propriétaire.

VIVRE ENSEMBLE A BOUIN PLUMOISON : chats , chiens, Boumoisiennes et Boumoisiens



Petit rappel du vivre ensemble... Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations, ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance directe de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Un arrêté municipal a été pris pour lutter contre la divagation des chiens qui parfois menacent nos riverains. Le chien est le meilleur ami de l'homme, ne l'oublions pas, nous appelons à la vigilance de tous les propriétaires de chiens pour que nous puissions bien vivre ensemble...

EXTRAITS DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu réunion de conseil municipal du 14 décembre 2023 à 19h30

Convocation du 07 décembre 2023

Absence excusée : Jean-Pierre DENEUVILLE, Bernard FIOLET

Approbation du compte rendu de la réunion du 18 octobre 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération :

✓ Demande de remboursement taxe d'assainissement suite à une fuite d'eau

Délibérations de la séance :

- ✓ Demande d'encaisser un chèque de Groupama
- ✓ Achat de balayeuse
- ✓ Tarif camping 2024
- ✓ Tarif salle des fêtes 2024
- ✓ Tarif gîte de groupe 2024
- ✓ CAUE église salle culturelle - ancienne école demande de toutes les subventions
- ✓ Diagnostic Energétique pour l'école rue du Mont de Kersuin
- ✓ WEB ENERGIE
- ✓ Demande de remboursement taxe d'assainissement suite à une fuite d'eau

Divers :

- Fêtes de Noël 2023 - (colis de Noël)
- Sonorisation et chauffage de l'église

Information : Récapitulatif du camping année 2023

Encaissement chèque GROUPAMA Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal pour l'encaissement d'un chèque de GROUPAMA d'un montant de 4 998,30€ d'un remboursement suite au sinistre vol survenu le 12/07/2023

Adopté à l'unanimité.

Achat d'une balayeuse Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a l'opportunité de vente par une entreprise voisine d'une balayeuse de voirie d'occasion de marque RABAUD d'une capacité de 1 mètre cube.

Adopté à l'unanimité

Tarifs salle des fêtes 2024 Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de salle des fêtes, en revanche de changer le tarif du coût horaire de nettoyage de 16€ à 17,50€.

Adopté à l'unanimité.

Tarif gîte de groupes 2024 Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs du gîte de groupes d'augmenter de 4% Il est proposé ce qui suit :

Location Weekend	Arrivée 11h	Départ 16h00
Capacité	12/13 pers	18/19 pers
Forfait 1 Nuit (Sam – Dim)	208 €	260 €
Forfait 2 Nuits (Ven – Sam – Dim)	385 €	442 €

Location semaine + weekend		
Capacité	12/13 pers	18/19 pers
6 Nuits : - Arrivée Samedi 11 H Départ Vendredi 16 H - Arrivée Lundi 11H Départ Dimanche 16 H	840 €	1105 €
7 Nuits : - Arrivée Vendredi 11 H Départ Samedi 10 H - Arrivée Lundi 11 H Départ Dimanche 16 H - Arrivée Samedi 11 H Départ Vendredi 10 H	975 €	1260 €

Location semaine	Arrivée 11h00	Départ 10h00
Capacité	12/13 pers	18/19 pers
1 Nuit	156 €	208 €
2 Nuits	265 €	354 €
3 Nuits	398€	530 €
4 Nuits	530 €	707 €
5 Nuits	663€	884 €

- * les horaires peuvent être modulés si besoin selon les disponibilités.
- Arrhes à la réservation : 25% du montant de la réservation.
- Caution 250 euros à déposer à l'arrivée.
- Électricité : participation selon la consommation réelle facturée.
- Coût horaire de nettoyage : 17,50 euros.
- Fourniture des draps : 10,00 euros la paire.
- Les dégradations sont facturées au prix de la réparation ou du remplacement.

* Possibilité de louer la salle uniquement pour une réception **maxi 35 personnes**, entre le 1^{er} octobre et le 31 mars, hors fêtes, vacances scolaires, ou réservations uniquement 15 jours avant si disponible :

TARIF ► 145 € (Extérieurs) ► 75€ (Boumoisiens) Adopté à l'unanimité.

Tarif de groupes – Boumoisiens Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs du gîte de groupes.

Il est proposé de revoir le tarif de la salle du gîte, coût horaire de nettoyage et fourniture des draps :

- **TARIF salle gîte ► 75 € (Boumoisiens).**
- Coût horaire de nettoyage : 17,50 euros.
- Fourniture des draps : 10,00 euros la paire. **Adopté à l'unanimité**

EGLISE SALLE CULTURELLE Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rencontrer le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ainsi que le service du Patrimoine et des biens culturels pour projet d'ouvrir une salle expo culturelle dans l'église de Plumoison. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir demander les devis s'y afférant et toutes les subventions possibles pour ce projet. **Adopté à l'unanimité**

Ancienne école route Nationale Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rencontrer le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour le projet d'un logement PMR dans l'ancienne école Route Nationale. Il y a une demande de désaffectation de la classe à faire auprès de l'Agence Régionale de Santé. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir demander les devis s'y afférant et toutes les subventions possibles pour ce projet. **Adopté à l'unanimité**

Diagnostic Energétique Ecole rue du Mont de Kersuin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal afin de procéder aux travaux de rénovation énergétique et thermique il faut prévoir un audit énergétique à l'école rue du Mont de Kersuin. Monsieur le Maire indique que l'audit est subventionnable à hauteur de 20% + 60% si les travaux sont réalisés. **Adopté à l'unanimité**

Projet EOLIEN WEB ENERGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au courrier de W.E.B ENERGIE reçu le 10 novembre 2023 demandant de délibérer sur le projet multi-énergies. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le projet des panneaux solaires :

Nos limitations coulées de boue, il n'y a pas de terre à donner, non rentable et des contraintes supplémentaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le projet des Eoliennes :

Impact paysager - chemin de balade emprunté par les Boumoisiens et les Boumoisiennes

Défavorable à l'unanimité

Demande de remboursement taxe d'assainissement suite à une fuite d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une importante fuite d'eau au Camping Municipal ce qui a donné une augmentation considérable de la dernière facture.

Monsieur le Maire indique que nous pouvons demander un remboursement sur la taxe d'assainissement auprès de la Communauté de Communes des 7 Vallées, puisque l'eau perdue n'a pas utilisé le réseau du tout-à-l'égout.

Adopté à l'unanimité

DIVERS :

◆ Fêtes de Noël 2023 – la distribution des colis se fera en amont la semaine 51 (problème de livraison des produits).

◆ Sonorisation et (chauffage de l'église)

→ Pour le chauffage de l'église demander un devis à la société ANQUEZ à Marconnelle

→ Sonorisation achat de son à prévoir coût 700€ HT

Information :

Prévoir de changer les robinets dans les sanitaires de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H30

Etat Civil

Décès 2023	Naissances 2023
-M DELAIRE René le 14/01/2023 -RICART Simone le 19/02/2023 -CABAS Guy le 28/03/2023 -FAUQUET Marie-Thérèse le 05/04/2023 -VASSEUR Mickaël le 19/04/2023 -PICHONNIER Georges le 18/09/2023 -DELAINE André le 09/11/2023 -KRZYZOSTANEK Edmond le 26/12/2023 -FAUQUET Etienne le 29/12/2023	-DUSAUTOIR Augustin le 25/02/2023 -LEBLOND Adrian le 31/07/2023 -MOREL Louison le 14/11/2023



- **16/03/2024** **O**opération « Hauts de France Propre » organisée par la Société de Chasse du Marécage Boumoisien et Chasse en plaine et la société de pêche.
- **31/03/2024** **23^{ème} C**hasse aux œufs, organisée par le Comité des Fêtes.
- **21/04/2024** **P**arcours du Cœur .
- **08/05/2024** **C**ommémorations du 8 mai 1945 🇫🇷.
- **31/05/2024** **F**ête des voisins.
- **22/06/2024** **F**ête des Ecoles du RPI.
- **14/07/2024** **F**ête Nationale 🇫🇷 Repas .
- **27/07/2024** **D**ucasse, Soirée Spectacle.
- **28/07/2024** **F**ête des Oujons : Brocante, exposition avicole,etc...
- **02/09/2024** **R**entrée Scolaire 2024-2025.

*** bulletin municipal élaboré en coopération avec la commission communication :**

Pierre Liefhooghe, Séverine Denquin, Jean-Marc Despins, Marie-Line Pichonnier Royer.

Rédaction et mise en page : Céline BEDHOM, Adjointe à la communication.

Imprimé par nos soins.